



Madame, Monsieur,

Merci de nous rapporter les pièces manquantes au dossier d'inscription de votre enfant :

- 1. La fiche d'inscription
- 2. Les documents d'inscription au service de restauration, de demande d'internat ainsi que l'autorisation à la reconnaissance biométrique signés par le représentant légal financier (le parent assumant la charge financière de l'internat ou de la cantine)
- 3. L'adhésion éventuelle à la MDL (chèque de 10 €uros à l'ordre de la MDL du Lycée J. Brel, tout paiement en espèces fera l'objet d'un reçu)
- 4. Une photo récente (inscrire le nom de l'élève au dos de la photo)
- **5.** Un RIB du responsable financier destiné au versement des bourses ou remboursements des frais divers (pensez à noter le nom de l'élève au dos du RIB si différent des parents)
- **6.** La photocopie de l'attestation de sécurité sociale de l'élève ou du parent assuré social pour les moins de 16 ans
- 7. La copie du livret de famille et si divorce ou séparation : le document complet du jugement
- 8. La copie de la pièce d'identité nationale de l'élève
- 9. La fiche infirmerie
- 10. Questionnaire médical et l'autorisation de création du dossier médical numérique ESCULAPE (A ne pas remplir pour les 2 OL et 10L).
- 11. La fiche d'adhésion éventuelle à UNSS
- 12. Un chèque pour l'équipement spécifique en fonction de la classe

LES DOSSIERS IMCOMPLETS NE FERONT L'OBJET D'AUCUNE INSCRIPTION

- ➤ La liste des fournitures scolaires, le calendrier des stages et les dates de rentrée scolaire 2022 seront disponibles sur le site du Lycée des Métiers Jacques BREL à partir du 13 juillet 2022
 - http://lycee-jacques-brel-lormont.fr/



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

Sont destinataires de ces données

- Au niveau de l'établissement : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
- Au niveau départemental : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
- Au niveau académique : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
- Dans les centres d'information et d'orientation : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
- · Au sein des collectivités territoriales :
- dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
- dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables :
- dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial;
- dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD
- ou par courrier adressé au : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

À l'attention du délégué à la protection des données (DPD) 110, rue de Grenelle

75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Code Libellé AGRICULTEURS EXPLOITANTS 10 Agriculteurs exploitants ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 36 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 45 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés administratifs d'entreprise 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 68 Ouvriers qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers non qualifiés de type industriel 61 Retraités agriculteurs exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens employés 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens employés 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 82 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
Code Libellé	Codes à reporter en page 3							
AGRICULTEURS EXPLOITANTS 10 Agriculteurs exploitants ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 42 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualiffés de type industriel 63 Ouvriers non qualiffés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualiffés de type artisanal 69 Ouvriers on qualiffés de type artisanal 69 Ouvriers exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 73 Anciennes professions intermédiaires 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 79 Personnes SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type industriel 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type industriel 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciennes professions intermédiaires 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 79 PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	Code							
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE 21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 36 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militiaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type industriel 64 Chauffeurs 65 Ouvriers non qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type industriel 70 Retraités agriculteurs exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 79 PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
21 Artisans 22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type industriel 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers agriculteurs exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	10							
22 Commerçants et assimilés 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type artisanal 66 Chauffeurs 70 Veriers non qualifiés de type industriel 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 73 Anciens cadres 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens employés 79 Anciens employés 70 Chimistries de contingent 71 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 72 Retraités diants 73 Cadres Anciennes and chivité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)		, and the second						
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professions professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 36 Professions et cadres techniques d'entreprise 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 60 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 61 Chaufeurs 62 Anciens cadres 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciens cadres 76 Anciens employés 77 Anciens employés 78 Anciens couvriers 79 PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES 31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type industriel 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Anciens employés 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens cadres 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
31 Professions libérales 33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés de commerce 55 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type industriel 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type industriel 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	23							
33 Cadres de la fonction publique 34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 65 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Anciennes professions intermédiaires 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 79 PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
34 Professeurs, professions scientifiques 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés de commerce 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Anciens employés 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
35 Professions de l'information, des arts et des spectacles 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type artisanal 66 Chauffeurs 76 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 70 Retraités agriculteurs exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 73 Ancienne professions intermédiaires 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens employés 79 RESONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise 42 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 43 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type industriel 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers servicels 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 77 Anciens employés 78 Anciennes professions intermédiaires 79 Anciens employés 70 Anciens employés 71 Retraités adviat jamais travaillé 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 82 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise PROFESSIONS INTERMEDIAIRES								
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type industriel 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agriculteurs exploitants 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type industriel 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Anciens cadres 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens employés 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	38							
43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social 44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers sagricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	40							
44 Clergé, religieux 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de type industriel 66 Ouvriers non qualifiés de type industriel 67 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Chauffeurs 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique 46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
46 Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise 47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
47 Techniciens 48 Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers spricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités agriculteurs exploitants 73 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens ouvriers 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
## Contremaîtres, agents de maîtrise EMPLOYES		·						
EMPLOYES 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
52 Employés civils et agents de service de la fonction publique 53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	48							
53 Policiers et militaires 54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	F2							
54 Employés administratifs d'entreprise 55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 76 Anciens employés 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
55 Employés de commerce 56 Personnels des services directs aux particuliers OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
OUVRIERS 62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
62 Ouvriers qualifiés de type industriel 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
63 Ouvriers qualifiés de type artisanal 64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	62							
64 Chauffeurs 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
67 Ouvriers non qualifiés de type industriel 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal 69 Ouvriers agricoles RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	-							
RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
RETRAITES 71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
71 Retraités agriculteurs exploitants 72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
72 Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise 74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	71							
74 Anciens cadres 75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)	$\overline{}$							
75 Anciennes professions intermédiaires 77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
77 Anciens employés 78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
78 Anciens ouvriers PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								
 81 Chômeurs n'ayant jamais travaillé 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) 								
 83 Militaires du contingent 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) 	81							
 84 Elèves, étudiants 85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités) 	83							
85 Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)								

FICHE DE RENSEIGNEMENTS Seconde Professionnelle

Année scolaire : 2022-2023

Cla	asse :				
	2nde	Optique Lunetterie			
	2nde	MELEC Marine Nationale	(Métiers de l'Électri	cité et de ses Environne	nents Connectés)
	2nde	MSPC (Ex MEI) Marine N	ationale (Maintenar	nce des Systèmes de Prod	luction Connectés)
	2nde	MSPC (Ex MEI) Armée T	erre (Maintenance d	es Systèmes de Producti	on Connectés)
	2nde	MSPC (Ex MEI) / PMIA (Maintenance des Sys	stèmes de Production Co	onnectés : famille de métier
	Pilota	nge et de la Maintenance de	es Installations Auto	omatisées)	
	2nde	TNE Transitions Numério	que et Énergétique* ((ex MELEC /ou SN)	
	*Pour	r la famille des Transitions	Numérique et Éner	gétique quelle orientatio	on est envisagée en classe de 1ère
		Métiers de l'Électricité et	t de ses Environnem	ents Connecté	
		Systèmes Numériques			
		Choix pas encore déterm	niné		
		•			
es ch	amps sui	vis d'un astérisque (*) comportent de:	s précisions utiles pour remp	lir la fiche	
DEN	NTITE	DE L'ELEVE			
lom	de fam	ille * :			Sexe: F M M
Nom	d'usag	e * :			Né(e) le *: / /
					om 3 :
					nent de naissance * :
		nom de naissance, obligatoire		Nationalité :	
		l'ordre de l'état civil			
	25051	NITANIT I FOAL #			
		NTANT LEGAL *			A contacter en priorité :
		lève * :			
					oondant à votre situation, voir page 2)
dres					
ode					
acce	epte de	communiquer mon adresse	e (postale et électronique)		
_		:			
≰ ma	obile :			J'accepte de recevoir de	es SMS : □

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

REPRESENTANT LEGAL *	,	A contacter en priorité : 🗌
Lien avec l'élève * :		Civilité: Mme □ M. □
	Prénom :	
Profession ou catégorie socio-professionne		
Adresse :		
	nmune :	
	Courriel:	
	ostale et électronique) aux associations de paren	
domicile:		
mobile:	J'accepte de recevoir des	SMS: —
PERSONNE AYANT LA CHARGE EF	FECTIVE DE L'ELEVE *	A contacter en priorité : 🗌
Lien avec l'élève * :		Civilité : Mme □ M. □
	Prénom :	
Adrocco		
	mune :	
	Courriel :	
domicile:	🖀 travail :	
mobile:	J'accepte de recevoir des S	SMS:
COORDONNEES DE L'ELEVE		
☐ L'élève habite chez * :		
□ Deseède se muenue advesse t :		
- Possede sa propre adresse .		
Code postal :		
	nune :	
	Courriel :	
domicile :	🖀 travail :	
minopile:		
AUTRE PERSONNE A CONTACTER		
		Civilité: Mme 🗆 M. 🗆
Nom d'usage :	Prénom ·	
a domicile :	_	
⋒		SMS:
mobile:	o accepte de recevoir des	<u> </u>

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus.

Date : / /

Signature:



Année scolaire 2022 / 2023

FICHE INTENDANCE DE L'ELEVE
NOM :
Nom et Prénom du responsable légal financier :
Adresse:
Numéro de téléphone du responsable légal : / / / / /
RESTAURATION / HEBERGEMENT:
Cinq régimes distincts sont proposés aux élèves (merci de cocher celui pour votre enfant) :
□ EXTERNE DEMI-PENSION
□ Demi-pensionnaire forfait 4 jours (repas de midi lundi, mardi, jeudi et vendredi)
□ Demi-pensionnaire forfait 5 jours (repas de midi lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi)
\mathbf{OU}
INTERNAT
☐ Interne forfait 4 nuits (nuits et repas du lundi soir, mardi, mercredi et jeudi + repas de midi tous les jours+ petits déjeuner.)
☐ Interne forfait 5 nuits (nuitée du dimanche soir + nuits et repas du lundi soir, mardi, mercredi et jeudi + repas de midi tous les jours +petits déjeuner.)

Rappel: Le service d'hébergement est une proposition faite aux familles.

L'inscription au lycée n'entraîne en aucun cas une inscription automatique à l'internat (80 places pour 110 demandes en moyenne par an). Possibilité hébergé à l'internat du lycée des Iris à Lormont sous condition.

Les critères d'attribution des places en internat sont :

- L'éloignement géographique (priorité étant donnée aux élèves dont la résidence habituelle est la plus éloignée du lycée),
- La commodité des transports en commun (par exemple temps de trajet total ou changements multiples de moyens de transport).

Les familles seront informées de la décision prise par l'établissement par courrier la semaine du 13 au 17 juillet 2022.

La facture de demi-pension et d'hébergement est établie en début de chaque trimestre et **transmise par** mail

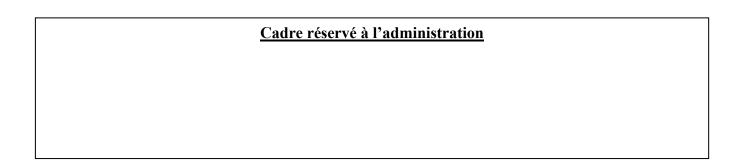
Elle peut être réglée en plusieurs fois (uniquement sur demande écrite et après accord du service intendance).

Aucun changement de régime ne sera accordé en cours d'un trimestre.

Les périodes de stage et les jours fériés sont systématiquement déduits.

Si l'élève interne effectue son stage à proximité du lycée, il peut bénéficier des services de l'internat. Dans ce cas-là, il faut impérativement faire un courrier ou un mail dès connaissance du lieu de stage afin que la facture éditée corresponde à l'hébergement de votre enfant.

En cas de difficulté financière, une aide du fonds social des cantines peut être proposée sur demande.



Je m'engage à respecter ce forfait pour un trimestre au moins sachant que tout changement de régime ne pourra intervenir qu'au début du trimestre suivant et uniquement sur demande écrite adressée au chef d'établissement.

Date et signature (faire précéder de la mention « Lu et Approuvé »)



ADHESION à la Maison Des Lycéens 2022 / 2023

Nom:
Prénom:
Classe:
Qu'est-ce que c'est ?
C'est une association à but non lucratif (loi de 1901) autogérée par les élèves avec l'aide et les conseils d'adultes volontaires.
La Maison des Lycéens ou MDL est un espace de vie dédié aux élèves du lycée Jacques Brel où se réalisent projets, activités et animations à l'initiative et à la demande des élèves Les élèves peuvent s'y retrouver pour partager des moments d'échange, de détente de jeux, de rencontre, d'écoute, de solidarité et d'actions citoyennes
Pourquoi y adhérer ?
 La cotisation annuelle (10 €) permet : de financer des projets : sorties culturelles et ludiques proposées et organisées par les adhérents de profiter de réductions sur les ventes (boissons confiseries) et les sorties. d'organiser diverses animations : activités sportives, jeux de société, soirée à thème
Deviens membre actif de la MDL et participe à la gestion et à l'animation de ce lieu de détente et de loisir (avec l'aide d'adultes).
Je souhaite adhérer à la MDL (10 € à l'ordre de la MDL). Chèque □ Espèce □
☐ Je ne souhaite pas adhérer à la MDL
Date : Signature du responsable légal :
Suggestions : pour l'année scolaire qui débute, y a-t-il des activités que tu souhaiterais voir se réaliser ?

Sans toi la MDL ne peut exister. Merci de ton engagement!



ADHESION VIE ASSOCIATIVE et SPORTIVE (UNSS)

2022 / 2023

Le lycée vise à favoriser une scolarité positive et participative de chaque élève. Dans ce cadre, l'accès à la pratique sportive ainsi qu'à des rencontres de haut niveau est mis en avant dans le cadre de différents projets :

- Organisation d'un tournoi interclasse visant la récolte de fonds pour des associations caritatives et aussi l'intégration des nouveaux élèves
- La participation à l'association sportive du lycée dans le cadre de l'UNSS le mercredi après midi dans de nombreuses activités :

Basket, Rugby, Futsal, basket, badminton, Crossfit, Pétanque.....

- participation à des évènements exceptionnels tels que **les raids** (VTT, course d'orientation...) des lycéens ou la journée des filles en mars.

Une adhésion volontaire contribue à la mise en œuvre de tous ces projets. Cette dernière est de 5 euros.

Elle sert de cotisation annuelle à tous les élèves qui participent à l'Association Sportive du lycée.

			Merci de votre participation
••••			
	Je soussigné(e)		,
	parent de l'élève		en classe de
	participe à la vie associati	ve et sportive du lycé	ee.
	Adhésion de 5 euros	□ en espèce	en chèque
			(à l'ordre de l'UNSS de J.Brel)
	Date:	Sig	gnature :

Année scolaire 2021 / 2022



QUESTIONNAIRE MEDICAL à remplir par les parents

Formulaire à renseigner par les responsables légaux des élèves mineurs en début de formation

A remettre au médecin le jour de la visite médicale

Votre (fils)(fille) va intégrer un cycle de formation professionnelle l'amenant à effectuer des travaux réglementés par le code du travail pour les jeunes âgés de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Conformément à la réglementation (décrets no 2013-914 et 915 du 11 octobre 2013 relatifs à la procédure de dérogation prévue à l'article L. 4153-9 du code du travail), une visite médicale annuelle est indispensable pour autoriser l'élève mineur à travailler en atelier dans l'établissement

A cet effet, il vous est demandé de remplir le questionnaire ci-dessous destiné au médecin en charge d'examiner votre enfant.

Vos réponses sont strictement confidentielles, soumises au secret médical.

Vous mettrez ce document complet sous enveloppe cachetée à l'attention du Médecin de l'Education Nationale.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ELEVE						
NOM :	PRENOM :	CLASSE :				
Date de naissance :						
Adresse du parent 1 :						
N° de téléphone du parent 1 :						
Adresse du parent 2:						
N° de téléphone du parent 2:						
Nom du médecin traitant :						
Coordonnées du médecin traitant :						
MALADIES PRESENTEES ANTERIEUREMENT PAR VOTRE ENFANT						

WIALADIES FRESENTEES AF	TILKILOKLI	VIEW PAR VOINE ENTANT					
A-t-il déjà fait des convulsions ?	oui non	si oui, à quel âge ?					
A-t-il eu d'autres maladies neurologiques ? oui non s'agissait-il d'une méningite ? oui non							
A-t-il eu des maladies respiratoires ou allergiques	? oui non	Précisez :					
A-t-il eu des otites à répétition ?	oui non						
A-t-il eu des problèmes de hanche ou de dos ?	oui non						
Autres maladies importantes :							
A-t-il eu des accidents ?	oui non	Précisez :					
A-t-il été hospitalisé, voire opéré ?	oui non	Précisez :					

ETAT DE SANTE ACTUEL DE VOTRE ENFANT En ce qui concerne les vaccinations, il est rappelé que l'autorisation de travail sur les machines dangereuses est conditionnée par une situation vaccinale à jour au regard des obligations prévues par la loi. A-t-il souvent des rhumes, sinusites, angines, bronchites, otites? Actuellement présente -t-il d'autres troubles ? (asthme, eczéma, allergie, urticaire, pertes de connaissances, malaises, problèmes de dos ou d'articulations, maux de tête, problème de vue ou de fatigue oculaire), veuillez préciser : Est-il souvent absent?: oui non Est-il suivi par un médecin, un psychologue, un psychiatre?: oui non Suit-il un traitement? oui non Précisez : Avez-vous autre chose à signaler ? (par ex : caractère, comportement, vie familiale....) : Nous vous demandons de confier à votre enfant son carnet de santé, carnet de vaccinations et copie de tous documents utiles en votre possession (compte-rendu récents de radiographie, d'examen biologique, rapports médicaux, etc...) Si vous le souhaitez, le médecin de l'éducation nationale peut vous recevoir sur rendez-vous. Prenez contact à cet effet avec l'infirmière de l'établissement scolaire. **INFORMATION IMPORTANTE** La consommation de produits psycho actifs (alcool, cannabis, autres drogues) et de certains médicaments peut avoir des conséquences sur les travaux règlementés ou lors de la conduite d'engins. Elle peut entraîner une inaptitude à la poursuite de la formation professionnelle dispensée pendant le temps nécessaire. Je déclare avoir pris connaissance de l'information ci-dessus. A.....le.....

SIGNATURE DES PARENTS:

SIGNATURE DE L'ELEVE :





Document à faire signer dès la rentrée en grande section par les familles ou lors de toute ouverture de dossier à scanner dans Esculape avant de le rendre aux signataires

Dossier médical numérique ESCULAPE Accès et transmissions des données

L'application Esculape permet au médecin de l'éducation nationale de saisir, dans un dossier numérique protégé, les éléments recueillis lors des visites médicales de votre enfant en milieu scolaire, comme cela avait lieu auparavant dans le dossier papier, pour organiser un suivi efficace de sa santé et favoriser son bien-être et sa réussite scolaire.

Sous la responsabilité du médecin, les informations qui y figurent sont strictement confidentielles.

Les informations recueillies concernent notamment les vaccinations, l'examen staturo-pondéral avec calcul de l'IMC, le bilan sensoriel : vue et audition, l'examen clinique, le bilan du langage, le bilan du développement de l'enfant, ou tout autre élément utile concernant sa santé.

Les conclusions de ces bilans médicaux incluant, le cas échéant, des recommandations, des conseils ou des demandes d'investigations complémentaires ainsi que, si besoin, la remise d'un courrier à l'attention du médecin traitant, vous seront transmises. Le médecin veille également au respect de la confidentialité de cette transmission.

Une fois anonymisées, les données de santé peuvent être utilisées à des fins d'études épidémiologiques.

Conformément à la loi, ce dossier est conservé, actuellement jusqu'aux 28 ans révolus des personnes, dans des conditions hautement sécurisées.

Cette application informatique du ministère de l'éducation nationale a reçu en date du 16 octobre 2017 l'accord de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sous le numéro de déclaration 1980013 v 1.

Les droits d'accès et de rectification des données par l'élève, ses parents ou ses responsables légaux à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du médecin de l'éducation nationale ou de l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale.

Vous pouvez accéder à toutes les informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez sur demande écrite auprès du médecin conseiller technique départemental et en obtenir communication comme prévu dans la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Sous réserve de l'opposition prévue à l'article L. 1111-5, dans le cas d'une personne mineure, le droit d'accès est exercé par le ou les titulaires de l'autorité parentale.

Cette loi et le décret n°2016-994 du 20 juillet 2016, disposent que toute transmission de données médicales d'un médecin à un autre professionnel de santé doit faire l'objet d'une autorisation préalable.

La transmission du dossier médical scolaire de votre enfant entre professionnels de santé est soumise à ce principe.

l'accento							
professionnels de santé qui auront à le prendre en charge. A tout moment vous pourrez modifier votre décision.							
Sans opposition ecrite de votre part, les données nécessaires au suivi médical de votre enfant pourror	t etre	transmises	aux				

J'accepte Je refuse

que	les	données	nécessaires	au	suivi	médical	de	mon	enfant	puissent	être	transmises	aux
profe	essio	nnels de s	santé qui aur	ont	à le p	rendre en	cha	arge					

professionnels de santé qui auront à le prendre en charge					
Lu et approuvé par :					
Nom de l'élève :					
Date :	Signature(s)				

1, rue Jean Lurçat – BP 30 33305 LORMONT

FICHE INFIRMERIE

IDENTITE DE L'ELEVE					
NOM:	Nationalité :				
PRENOM :	Sexe (M ou F) :				
Né(e) le :	N° sécurité sociale de l'élève :				
SCOLARITI	E EN COURS				
CLASSE :	REGIME :				
SCOLARITE					
ETABLISSEMENT :					
COMMUNE :					
RESPONSABLES A CONTA	CTER EN CAS D'URGENCE				
PERE					
NOM:	Téléphone Domicile :				
PRENOM:	Téléphone Travail :				
	Téléphone Portable :				
MERE					
NOM:	Téléphone Domicile :				
PRENOM :	Téléphone Travail :				
	Téléphone Portable :				
AUTRE, Précisez :					
NOM:	Téléphone Domicile :				
PRENOM :	Téléphone Travail :				
	Téléphone Portable :				
Un élève accidenté ou malade est orienté et tr (SAMU) vers l'hôpital le mieux adapté. La fan Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital unio					

INFORMATIONS MEDICALES							
Votre enfant prend-il des médicaments ? □ OUI □ NON Si OUI, lesquels ? □							
Joindre une ordonnance. Votre enfant a-t-il des allergies ? □ OUI □ NON Si OUI, à quoi ?							
Prend-il des médicaments en lien avec son allergie ?							
Votre enfant est-il atteint d'une maladie ou autre, susceptible d'avoir un retentissement sur sa scolarité ?							
Votre enfant à t'il bénéficié d'adaptations scolaires (PAI,PPS) antérieurement ? PAI : □ OUI □ NON PPS : □ OUI □ NON PPRE : □ OUI □ NON Raison : □							
Votre enfant a-t-il déjà été opéré ? □ OUI □ NON Si OUI, quelle intervention ?							
VOTRE MEDECIN TRAITANT							
NOM:							
COMMUNE : Téléphone :							
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES							
Votre enfant est-il titulaire d'un diplôme de secourisme ? □ OUI □ NON Si OUI, lequel ? □							
AUTRES INFORMATIONS							









MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques Didier MORIN

Affaire suivie par :

Téléphone 05 56 06 44 01 Télécopie 05 56 06 44 03 Mél didier.morin@ac-bordeaux.fr

> 1, rue Jean Lurçat 33 310 Lormont

A l'attention des Familles et de leurs enfants

Objet: Equipement professionnel

Lormont, le mardi 14 juin 2022,

Votre enfant rentre en formation professionnelle, A ce titre, une tenue professionnelle et des outils sont nécessaires.

Depuis la rentrée 2019, la région Nouvelle Aquitaine prend (tout où partie) en charge l'équipement professionnel (outillage et tenue) de vos enfants. Cet équipement reste la propriété du Lycée J.Brel durant sa scolarité. Cependant votre enfant aura la responsabilité de cet équipement, il devra veiller à le maintenir en bon état et complet. De même que l'entretien de la tenue sera à votre charge (de la responsabilité des familles).

A l'issue de sa scolarité, votre enfant repartira avec cet équipement (à condition d'avoir suivi au moins un trimestre sa formation). Les seuls vêtements de travail autorisés dans les ateliers seront ceux fournis par le Lycée. En cas de détérioration, perte, ou autre facteur, la famille devra faire le nécessaire pour réassortir les éléments manquants ou dégradés en respectant le cahier des charges initial.

L'essayage de la tenue de travail (chaussures de sécurité, veste, pantalon, blouse, en fonction de la spécialité) se fera le jour de l'inscription début juillet.

L'ensemble devant être commandé chez le fournisseur sélectionné pour une livraison à la rentrée au mois de septembre, nous vous demandons de venir

Le jour de l'inscription, accompagné de votre enfant pour procéder à l'essayage. Nous ne pouvons nous permettre de commander des tailles approximatives. En cas d'erreur, nous serons amenés à vous facturer les éléments à recommander.

A la livraison, votre enfant stockera ce matériel dans un casier mis à sa disposition dans l'atelier. Ce casier est destiné exclusivement à cet usage. Il ne pourra en aucun cas servir de dépôt pour les manuels, classeurs ou tout autre accessoire. Ce casier sera accessible uniquement sur les temps de cours d'atelier et sous l'autorité du professeur.

Les casiers devront être libérés pendant les périodes de stage en entreprise ainsi que pendant les vacances estivales. Les vêtements devront être nettoyés aussi souvent que nécessaire et au minimum à chaque vacances scolaires.

Le lycée met à disposition un casier, **mais ne pourra être tenu responsable** en cas de dégradation ou de vol. Il appartient à l'élève de s'assurer que son casier soit bien fermé avant de partir.



Formations: TNE - MELEC - SN - Electricien Classes: 2 TNA - 2 TNB - 2 EM melec - 1 CAP 1 E - 1 EM melec - 1S - TCAP

Vos références **ELECTRICITE**

Correspondant Mme MASSICOT Franço Tel: 04 77 54 16 41 Fax: 04 77 94 55 14

Offre valable jusqu'au 15/07/22 Conditions de règlement Virement PROFORMA n° 000133937 23/05/22

Commande Nº / Livraison No

> Client n° 27422

LYCEE PROF. JACQUES BREL 1 RUE JEAN LURCAT

BP310

33305 LORMONT CEDEX

Fax: 0556069236 Tel: 0556064417

Page 1

EUR **EUR**

Référence	Désignation	Quantité	Unité	P.U. brut H.T	%Rem	P.U. net H.T.	TVA	P.U. net T.T.C.	Mt net H.T.
313398	CAISSE A OUTILS 16" CADENASSABLE	1							
	410X200X180M								
313391	TOURNEVIS FENTE ELECTRICIEN 2,5*149 EXPERT	1							
743678	TOURNEVIS FENTE ELECTRICIEN 4*252 EXPERT	1							
743695	TOURNEVIS FENTE MECANICIEN 5,5*230	1							
743716	TOURNEVIS CRUCIFORME POZIDRIV- PZ2X125MM EXPERT	1							
743655	TOURNEVIS PH0*177 EXPERT	1							
740473	PINCE COUPANTE DIAGONALE ELECTRICIEN 160MM-EXPERT	1							
313903	PINCE A DENUDER AUTOMATIQUE JOKARI POUR FILS DE 0.5 A 4MM	1							
744871	METRE RUBAN 2MX13MM	1							
740367	NIVEAU ALUMINIUM 230MM	1							
925462	VESTE BLEU MARINE/NOIR COTON BOUTONS SS PATTE	1							
940172	BASKET CUIR VELOURS S1P *	1							
945456	GANTS TEXTILE FINS T9/10 *	1							
945936	GANTS POLYESTER ENDUITS PU T9 *	1							
945826	BOUCHONS PROTECTION CORDELETTE 27DB	1							
99COND	PRESTATION CONDT OUTILLAGE	1							
744562	PINCE BECS 1/2 RONDS COUDES 40° 160MM-EXPERT	1							
744868	LOT 15 CADENAS EMPREINTE UNIQUE 40 MM+1 CLE PASSE N°1	1							
	Sur votre bon de commande, nous vous remercions								
	de bien vouloir rappeler le N° de cette Pro-Forma.								
	Montant des produits Expert : 28,8000 Euros								
	A REPORTI							122,62	

Hors Taxes	%esc	Mt.escompte	Emballage	Port	Mt net H.T.	TVA	%TVA	Mont.TVA	Mont TTC	
122,62					122,62	1 2 3	10,00 20,00 5,50	24,52	147,14	

N° expédition	Nb colis	Poids	Mode de transport				
000000		4,50 KG	Non défini				
Responsable ex	péditio	n	Volume 18,350 DM3				

Total 147,14 EUR

Le paiement anticipé ne donne pas lieu à escompte. Indemnité de retard : 1,5 fois le taux légal.



Équipements et Matériels élèves :

Classes: Formations: TNE - MELEC - SN - Électricien

Classes: 2 TNA - 2 TNB - 2 EM melec - 1 CAP -1 E - 1 EM melec - 1S - TCAP

Cet équipement comprend des Équipements de protection individuelle (chaussures, tenue de travail), une caisse à outils et quelques outils nécessaire à la formation : descriptif au verso.

Cout de l'équipement	147,14 €
Participation de la Région	115€
Reste à charge (famille)	32,14 €

Nous vous demandons de venir avec un chèque de 32,14 €

à l'ordre de l'**Agent comptable du lycée Jacques Brel**.